

**Arrêté n° 2018 - 69 portant délégation de signature
du Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

*Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne*

*VU le Code de l'Education, et notamment ses
articles L 712-2 et R719-79,*

VU le Code de l'Education, et notamment son L713-3,

*VU la nomination de Monsieur Rezak AYAD en
qualité d'Administrateur provisoire de l'école
doctorale SNI en date du 20 juin 2018,*

ARRETE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Rezak AYAD, Administrateur provisoire de l'Ecole doctorale Sciences du Numérique et de l'Ingénieur, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, les documents relatifs à:

- L'engagement, la constatation du service fait, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que les opérations de liquidation et d'émission de recettes du budget de l'Ecole doctorale Sciences du Numérique et de l'Ingénieur.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rezak AYAD, délégation de signature est donnée à Madame Tamar BALAN, Directrice des Services Administratifs du Campus Moulin de la Housse, à l'effet de signer les documents relatifs cités à l'article 1^{er}.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rezak AYAD et de Madame Tamar BALAN, délégation de signature est donnée à Monsieur Marcellin GUILLEMIN, Chef des services administratifs, à l'effet de signer les documents relatifs cités à l'article 1^{er}.



